

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20241005

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre octobre à 20 h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Montaillé en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation	MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, DUPIN Christian, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MERCIER Marc, NICOLAÏ Christophe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, membres titulaires,
16 octobre 2024	
Date d'affichage	
16 octobre 2024	

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 28

Votants : 36

Étaient excusés :

M. CHABILLANT Jean-Luc
M. CHÉRON Michel
M. FOUCAULT Yves
M. GUIBERT Cédric donne pouvoir à Mme MENU Catherine
M. JAMOIS Xavier
M. LABURTHER-TOLRA Benjamin donne pouvoir à Mme LELONG Françoise
M. MARIAIS Jean-Pierre donne pouvoir à M. LACOCHE Jacques
M. MARTEL Jean-Pierre donne pouvoir à Mme ROUGET Anne-Marie
M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole
M. MORIN Sébastien donne pouvoir à M. GRÉMILLON Patrick
M. PARIS Hubert
M. POTTIER Louis
Mme BESNIER Claire donne pouvoir à Mme NELET Annie
Mme STERBA Éléonora, donne pouvoir à M. FLAMENT Dominique

Madame JUMERT Annie est nommée secrétaire de séance.

OBJET :

FLOTTE

ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ASSURANCE 2025-2029

Vu le code de la commande publique,
Vu le code des assurances,

Monsieur le Président informe que l'assureur garantissant la « flotte véhicules et risques annexes » de la CCVBA (groupement ASSURANCE PILLIOT / Great Lakes Insurance SE) a résilié le contrat au 31 décembre 2024.

Une consultation a donc été lancée le 25 juillet 2024 pour la passation d'un marché d'assurance, d'une durée de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029. La date limite de remise des offres était fixée au 19 septembre 2024 à 12 heures.

Monsieur le Président présente le rapport d'analyse des offres :

N° pli	Nom du candidat	Montant de l'offre				Note Prix (sur 55 points)		Note Valeur technique (sur 45 points)	Note Totale (sur 100 points)	
		solution de base		variante (doublement franchise)		solution de base	variante (doublement franchise)		solution de base	variante (doublement franchise)
		HT	TTC	HT	TTC					
1	GROUPAMA Centre Manche	8 201,14 €	9 780,24 €	7 354,36 €	8 782,27 €	47,15	50,00	27,00	74,15	77,00
		<i>cotisation prévisionnelle annuelle</i>								
		41 005,70 €	48 901,20 €	36 771,80 €	43 911,35 €					
		<i>cotisation prévisionnelle sur la durée du contrat (2025 à 2029)</i>								

Franchises Incendie / Vol, Tous dommages accidents :

solution de base :

Franchises de 300€ pour les véhicules de moins de 3,5t et 600€ pour les véhicules de plus de 3,5t

variante :

Franchises de 600€ pour les véhicules de moins de 3,5t et 1200€ pour les véhicules de plus de 3,5t

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport d'analyse des offres et le classement proposé,
- **ATTRIBUE** le marché de service pour l'assurance « Flotte et risques annexes » à GROUPAMA Centre Manche (28006 CHARTRES), pour un montant annuel prévisionnel 8 201,14 € HT (solution de base),
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché ainsi que tous les actes d'exécution afférents.

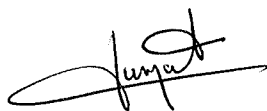
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 24 octobre 2024

La secrétaire de séance,

Annie JUMERT



Le Président,

Michel LEROY

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS

